



DOSSIER DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR UN TERRITOIRE SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Le mardi 14 novembre 2023, le Département du Tarn a organisé une conférence de presse pour présenter son deuxième plan départemental (2023-2025) de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.



Le Tarn présente un taux de mortalité infantile beaucoup plus faible que le taux moyen de France, au même niveau que la Suède (2.1 pour mille). **Les efforts du Département en matière de santé publique avec le premier plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens lancé en 2019 s'avèrent payants.**

Le Département du Tarn s'est positionné comme **précurseur en signant dès 2019 la charte « ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »** initiée par le Réseau Environnement Santé et en adoptant le premier plan départemental de France de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens. Grâce à ce premier plan, le Département a pu sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire et a mis en place de nombreuses actions très concrètes en faveur de la **protection des publics à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.**



« La question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental de premier ordre. Face à cet enjeu de santé publique, à ma demande, le Département du Tarn s'est positionné comme précurseur en signant dès 2019 la charte « ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé et en adoptant le premier plan départemental de France de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens dans la foulée. La santé est notre bien le plus précieux. Préservons-la ensemble ! »

Christophe Ramond,
Président du Conseil
départemental du Tarn



TARN
MON DÉPARTEMENT

De nombreuses actions déjà réalisées

- Réalisation du guide « **Ma maison sans perturbateurs endocriniens** », diffusé dans les foyers tarnais pour faire connaître les recommandations en la matière et favoriser le partage des bonnes pratiques.
- De même, des **actions ont été menées avec la PMI** pour sensibiliser le secteur et les professionnels de la petite enfance.
- Le Département a également, en partenariat avec la CAF, initié une expérimentation avec **9 crèches volontaires** pour mener un travail de fond avec ces structures.
- De la même manière, **le Département du Tarn s'est efforcé de réduire l'utilisation de matériaux nocifs** pour la santé lors de la construction de nouveaux bâtiments. Ainsi, le nouveau collège Thomas Pesquet de Castres présente des sols, peintures et du mobilier faiblement émissifs et éco-certifiés.

Aller plus loin pour la période 2023-2025 avec de nouvelles actions

- Produire des **repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens**.
- Inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un **environnement sain**.
- Recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens, **développer l'accueil des jeunes enfants dans un environnement sain**.
- Stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public, **amplifier une politique d'achat sans perturbateurs endocriniens...**



Etienne Moulin,
Délégué à la
Santé au sein de
la Commission
Cohésion Sociale et
Président de l'Ordre
des Médecins,
prendra le relais de
Christophe Testas,
Vice-Président de
la Commission
permanente en
charge de l'eau et
du développement
durable sur le
dossier des
Perturbateurs
Endocriniens

À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉMATURITÉ

**Le Réseau Environnement Santé (RES)
et le Conseil Départemental du Tarn**

vous invitent au

WEBINAIRE

Prématurité, phtalates, perturbateurs endocriniens : le pouvoir d'agir

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 DE 17H00 À 18H30

1- Le point sur les données scientifiques (30 min de présentation et 15min d'échange)

• **Prématurité, phtalates et perturbateurs endocriniens**

André Cicoella, Chimiste, Toxicologue et Président du RES

• **Phtalates, perturbateurs endocriniens et placenta : les mécanismes d'action**

Florence Joly, Immunologiste et Chargée de mission recherche du RES

2- Les leviers d'actions (30 min de présentation et 15min d'échange)

• **Dr Etienne Moulin**, Conseiller départemental en charge de la Santé, Tarn

• **Maël Stefan**, Sous-directeur Santé, CPAM 81

WWW.TARN.FR



**Inscription
obligatoire**



Le lien de connexion
Zoom vous sera adressé
automatiquement à l'issue
de l'inscription



POUR UNE MEILLEURE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DES TARNAIS

DEUXIÈME PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



**Le Département
du Tarn s'engage
pour un
territoire sans
perturbateurs
endocriniens**



2023-2025



La question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental de premier ordre.

Ces substances chimiques omniprésentes dans le quotidien de tous qui agissent en perturbant le système hormonal des êtres vivants, engendrent des dysfonctionnements importants sur les hommes, les femmes et les enfants. Elles ont comme spécificité d'agir principalement pendant les périodes sensibles de la grossesse et de la petite enfance et apparaissent de plus en plus comme une cause majeure des maladies de l'enfant.

Face à cet enjeu de santé publique, à ma demande, le Département du Tarn s'est positionné comme précurseur en signant dès 2019 la charte « ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé et en adoptant le premier plan départemental de France de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens dans la foulée.

Ainsi, le Département s'est investi pour sensibiliser et mobiliser les acteurs et mettre en place, ces quatre dernières années, des actions concrètes en faveur de la protection des publics à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Je citerai notamment la réalisation du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens », diffusé pour faire connaître les recommandations en la matière et favoriser le partage des bonnes pratiques. Des actions ont été menées pour sensibiliser le secteur et les professionnels de la petite enfance. Le Département a également initié une expérimentation avec 9 crèches volontaires pour mener un travail de fond avec ces structures. De la même manière, le Département du Tarn s'est efforcé de réduire l'utilisation de matériaux nocifs pour la santé lors de la construction de nouveaux bâtiments. Le nouveau collège Thomas Pesquet de Castres présente ainsi des sols, peintures et du mobilier faiblement émissifs et éco-certifiés.

Si la communauté européenne a fixé une feuille de route sur les restrictions de substances chimiques nocives pour l'environnement et la santé humaine à l'horizon 2030, cet horizon est encore trop lointain. La France doit rester précurseur dans cette lutte afin que de telles interdictions puissent voir le jour dès demain. Cela passe par l'implication de la communauté scientifique, des industriels mais aussi des collectivités.

Aussi, le Département a décidé de poursuivre son investissement en adoptant un deuxième plan de Prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens pour la période 2023-2025 et ainsi faire sa part dans la promotion de la santé environnementale pour tous.

Ce nouveau plan vient renforcer notre action sur le territoire Tarnais. Comme vous le lirez dans ce document, il comporte des engagements très concrets tels que : produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens, inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain, recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens, développer l'accueil des jeunes enfants dans un environnement sain, stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public, amplifier une politique d'achat sans perturbateurs endocriniens....

La santé est notre bien le plus précieux. Préservons-la ensemble.

Christophe RAMOND

Président du Conseil départemental du Tarn



Charte d'engagement

Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

Le Conseil départemental du Tarn s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions
- 2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- 3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- 4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- 5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Albi, le 16 avril 2019


Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn


André CIOLELLA
Président du Réseau Environnement Santé



Les 12 engagements du Département du Tarn

période **2023-2025**

PROTÉGER LES JEUNES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

ENGAGEMENT 1 : produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens	5
ENGAGEMENT 2 : sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens ...	6
ENGAGEMENT 3 : inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain	6
ENGAGEMENT 4 : élaborer de nouveaux services d'accompagnement individuel des femmes enceintes dans le cadre des missions de PMI	7
ENGAGEMENT 5 : développer l'accueil des jeunes enfants en crèche dans un environnement plus sain et inciter les communes à engager les écoles (maternelles ou primaires) dans la démarche	8
ENGAGEMENT 6 : soutenir les projets de création ou d'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et de rénovation de bâtiments scolaires visant à réduire l'émission des matériaux composants ces bâtiments	9

PROTEGER LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LES LOCAUX DU DEPARTEMENT DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS UN SOUCI D'ECO-EXEMPLARITE

ENGAGEMENT 7 : recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens	10
ENGAGEMENT 8 : stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public	11
ENGAGEMENT 9 : amplifier notre politique d'achats sans perturbateurs endocriniens.....	12

INCITER LE GRAND PUBLIC A ADOPTER UN MILIEU DE VIE PLUS SAIN

ENGAGEMENT 10 : sensibiliser le grand public aux enjeux de santé environnementale.....	13
---	----

CONNAITRE ET PARTICIPER A LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

ENGAGEMENT 11 : initier une réflexion sur l'observation de la prévalence des maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu	14
ENGAGEMENT 12 : suivre l'évolution des concentrations des phtalates rejetées dans les cours d'eau Tarnais	15

PROTÉGER LES JEUNES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES



ENGAGEMENT 1 :

produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens

ACTIONS

1

**Rechercher des conditionnements
des ingrédients plus sains
afin d'éviter la migration de
perturbateurs endocriniens
dans les aliments.**

2

**Réduire la teneur des aliments
ultra-transformés dans
la composition des repas.**

L'alimentation est une des principales sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens.

On peut, par exemple, en retrouver dans certains poissons, viandes ou céréales, le plus souvent issus de l'industrie agrochimique, sur les fruits et légumes traités, les plats transformés, mais aussi les emballages et contenants en contact direct avec nos aliments. Le Conseil Départemental du Tarn produit tous les ans environ 1 600 000 repas dans les collèges. Depuis de nombreuses années, il s'efforce d'améliorer la qualité des repas servis aux collégiens en renouvelant progressivement des appareils de cuisine par des accessoires répondant aux normes anti- perturbateurs endocriniens et en poursuivant la promotion des productions locales biologiques. Le Département du Tarn poursuivra ces efforts pour réduire cette source d'exposition importante.

ENGAGEMENT 2 :

sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens

ACTIONS

3

Déployer des animations pédagogiques en faveur de la santé environnementale dans les collèges et dans les bases départementales.

4

Promouvoir les évènements permettant de sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale.

Au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la question des perturbateurs endocriniens et de la vulnérabilité du public adolescent, le Département souhaite encourager les jeunes à adopter des pratiques vertueuses qui permettront de les protéger des maladies dont le lien avec l'exposition aux perturbateurs endocriniens est reconnu.



ENGAGEMENT 3 :

inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain



ACTION

5

Dans le cadre des actions de formation initiale et de formation continue, le Département sensibilisera les assistants familiaux et les assistants maternels aux notions de santé environnementale, en particulier à la problématique des PE.

La protection de l'enfance et des familles est au cœur des préoccupations du Département ; elle constitue une compétence fondamentale de la collectivité. Comme dans tous les logements, les domiciles des assistants familiaux et des assistants maternels sont susceptibles de contenir des polluants domestiques (matériaux, objets utilisés au quotidien) ; aussi, il est essentiel de transmettre aux professionnels les connaissances sur le sujet pour que ces derniers réduisent progressivement les sources de contamination de leur logement et ainsi accueillir les jeunes dans un environnement plus sain. Les bonnes pratiques mises en place pourront à leur tour être relayées auprès des parents.

ENGAGEMENT 4 :

élaborer de nouveaux services d'accompagnement individuel des femmes enceintes dans le cadre des missions de PMI

ACTIONS

6

Former et accompagner les professionnels de la PMI dans les changements de pratiques professionnelles.

8

Mise en place d'ateliers collectifs à destination des parents et futurs parents.

7

Mise en place d'une consultation prénatale de prévention.

Dans le cadre de l'accompagnement individuel des familles, les consultations médicales, les consultations de sages-femmes ou de puéricultrices, les visites à domicile ou les bilans de santé en école maternelle réalisés par les professionnels de la PMI sont l'occasion d'une démarche d'échanges, de sensibilisation et de diffusion de messages sur la santé environnementale. Dans ce contexte, les professionnels sensibiliseront les familles pour susciter une évolution des comportements en valorisant

les gestes simples du quotidien contribuant à la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



ENGAGEMENT 5 :

développer l'accueil des jeunes enfants en crèche dans un environnement plus sain et inciter les communes à engager les écoles (maternelles ou primaires) dans la démarche

ACTIONS

9

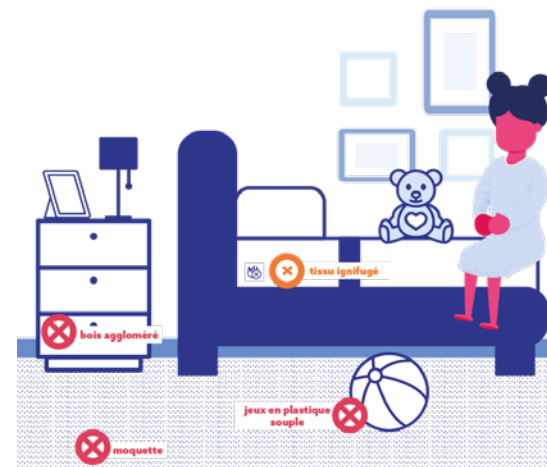
**Sensibiliser
l'ensemble des EAJE
et des Relais Petite**

**Enfance Tarnais aux notions de
santé environnementale dans le
cadre de l'application de la loi
NORMA et de la charte d'accueil
du jeune enfant.**

10

**Déploiement du programme
« ma crèche sans perturbateurs
endocriniens ».**

Comme dans tous les logements, les perturbateurs endocriniens sont aussi susceptibles d'être présents dans les structures d'accueil des jeunes enfants (dans les cosmétiques, la vaisselle en plastique, les produits d'entretien, l'alimentation, le mobilier, les jouets...). Or les chercheurs ont démontré que l'exposition des jeunes enfants aux phtalates (molécule plastifiante) était corrélée à huit maladies infantiles : asthme, déficit d'attention-hyperactivité, troubles cognitifs, troubles du langage, puberté précoce et anomalie du volume testiculaire, obésité, hypothyroïdie et MIH (défaut de formation de l'émail des dents). Aussi, dès le premier plan, le Tarn a initié en partenariat avec la CAF et l'association Labelvie, l'opération expérimentale « ma crèche sans perturbateurs endocriniens » afin de réduire l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette première expérimentation a été un



succès et a permis à 9 crèches volontaires de changer concrètement certaines pratiques professionnelles.

Durant le deuxième plan, le Département encouragera l'ensemble des crèches du Département à engager des démarches de santé environnementale dans leur établissement et à partager les résultats obtenus auprès des parents afin d'encourager ces derniers à adopter les éco-gestes préconisés dans leur cellule familiale. Le Département soutient la construction d'écoles maternelles ou primaires. Un bonus pourra être accordé dès lors que celles-ci seront certifiées sans perturbateurs endocriniens.

ENGAGEMENT 6 :

soutenir les projets de création ou d'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et de rénovation de bâtiments scolaires visant à réduire l'émission des matériaux composants ces bâtiments

ACTIONS

11

Sensibilisation des porteurs de projet de création ou de rénovation de bâtiments accueillant des enfants aux enjeux de santé environnementale

12

Intégration de clauses spécifiques favorables à la santé environnementale dans le règlement d'aide départementale « villes et villages d'avenir »

Dans le cadre d'une politique de cohérence et de solidarité territoriale, le Département apporte une aide financière aux collectivités. Ainsi les communes urbaines ou rurales peuvent se voir accorder des subventions, sous certains critères, dans divers domaines parmi lesquels l'aide à la création ou l'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et l'aide à la rénovation de bâtiments scolaires. Comme pour tout logement, ces bâtiments accueillant un public jeune particulièrement vulnérable à l'exposition de polluants sont susceptibles de contenir des substances toxiques pour la santé humaine.

Aussi, le Département encouragera les collectivités Tarnaises à rehausser leur ambition en matière de santé environnementale. Il conviendra de les sensibiliser à la nécessaire appropriation par tous des enjeux de développement durable dans les achats.

PROTEGER LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LES LOCAUX DU DEPARTEMENT DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS UN SOUCI D'ECO-EXEMPLARITE



ENGAGEMENT 7 :

recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens

ACTION

13

Etablir des diagnostics des lieux de consultation des jeunes enfants sous l'angle de la santé environnementale et mettre en œuvre des pistes d'amélioration

Dans le cadre des missions de la PMI, des consultations médicales sont proposées aux jeunes enfants dans les maisons du Département. Comme dans tout logement, ces lieux de consultation sont susceptibles de contenir encore des perturbateurs endocriniens (sols, produits d'entretien, peintures, mobilier). Aussi et dans le cadre du plan de rénovation des maisons du Département, le Département accordera une attention particulière à ces lieux de consultation et les rénovera avec des matériaux respectueux de la santé humaine.



ENGAGEMENT 8 :

stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public

ACTION

14

Réaliser un programme expérimental d'élaboration de nouveaux protocoles d'entretien

Le Département du Tarn est propriétaire d'un patrimoine immobilier important : collèges, maisons du Département, foyer départemental, centres routiers, hôtel du Département et autres lieux où sont accueillis les services sociaux, administratifs, techniques, partenaires. Il est ainsi amené à entretenir et à nettoyer ces locaux avec des produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens aux effets nocifs pour la santé des agents d'entretien et du public accueilli.

Cet axe n'a pu être développé dans le cadre du premier plan 2019-2021 du fait de la pandémie, période peu propice à la promotion de l'usage de produits d'entretien autres que bactéricides et virucides.

Aussi, il convient de réactiver la mise en œuvre de ce projet dans le cadre du deuxième plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Il s'agira d'adapter les techniques de nettoyage des locaux du Département. Pour cela, il est proposé de mener un **programme expérimental d'élaboration de nouveaux protocoles d'entretien** sur un panel de lieux représentatif de la problématique (lieux les plus exposants au regard des publics qui y sont accueillis). Ce panel de sites pilotes pourrait être composé d'un ou deux collèges volontaires, d'une ou deux bases départementales, d'un ou deux centres de consultation PMI (dépendant des maisons départementales), ainsi qu'un bâtiment administratif. A l'issue de cette phase d'expérimentation et si les résultats sont satisfaisants, il pourra être proposé de généraliser la mise en œuvre de ces nouveaux protocoles d'entretien dans l'ensemble des bâtiments entretenus par le Département.



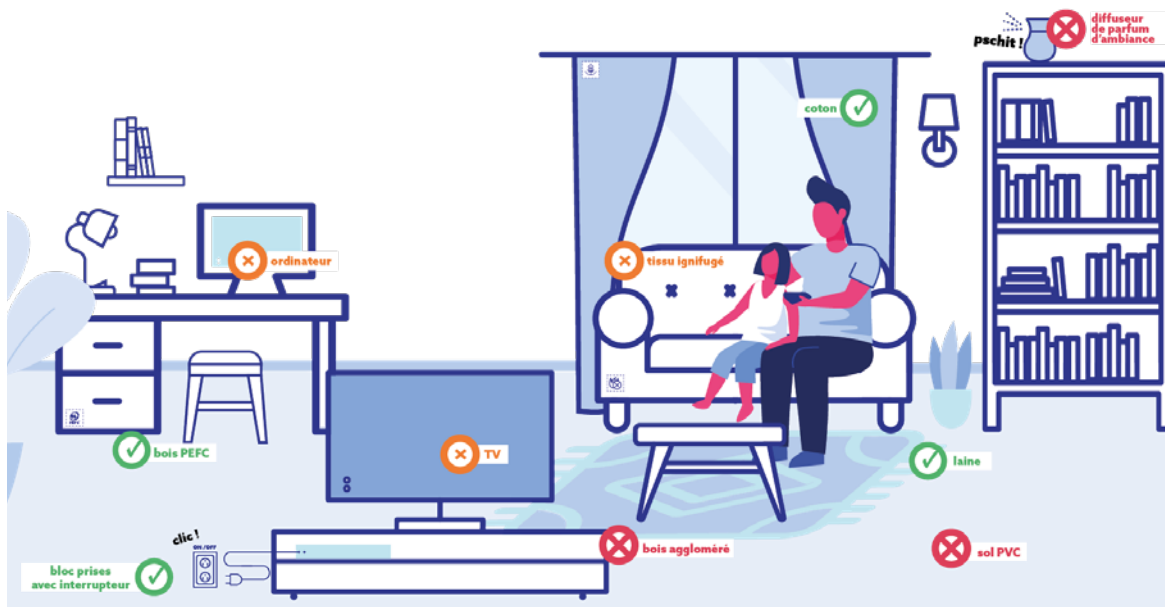
ENGAGEMENT 9 :

amplifier notre politique d'achats sans perturbateurs endocriniens

ACTION

15

Intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics relatifs aux achats fortement impactant : mobilier, produits d'entretien, revêtements de sols, revêtements muraux



Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Le Conseil Départemental du Tarn constitue un acteur économique important dans le Tarn. Il est amené à effectuer régulièrement des commandes dans différents domaines : travaux de voirie, dans les bâtiments, achat de matériel, de services etc. Aussi et dans

le cadre de la commande publique, le Département incitera les fournisseurs à proposer une gamme de produits et de services sans perturbateurs endocriniens afin de protéger la population et les agents du Département. Il est à noter que l'adaptation des fournisseurs sera progressive car ces derniers ne disposent pas toujours de matériaux de remplacement répondant aux attentes de cet engagement.

Dans le cadre de son deuxième plan, le Département concentrera ses efforts dans les marchés publics relatifs aux achats fortement impactant pour la santé humaine.

INCITER LE GRAND PUBLIC À ADOPTER UN MILIEU DE VIE PLUS SAIN



ENGAGEMENT 10 :

sensibiliser le grand public aux enjeux de santé environnementale

ACTIONS

16

Promouvoir les évènementiels permettant de sensibiliser les familles aux questions de santé environnementale (foire de la récup', atelier sport santé solidaire et durable, journées développement durable, foires économiques etc).

17

Sensibiliser les partenaires du Département aux perturbateurs endocriniens pour relayer l'information auprès du grand public (soirée pour les comités sportifs départementaux en partenariat avec le CDOS, association des maires...).

18

Diffusion d'une communication ciblée sur la santé environnementale (presse, conférence, publications...).

Au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la question des perturbateurs endocriniens, le Département souhaite informer le plus grand nombre de Tarnais et ce de façon récurrente.

Pour cela, il s'appuiera sur tout évènement pouvant permettre d'initier, d'éduquer, promouvoir les informations en faveur du concept de santé environnementale. Il mobilisera son réseau d'acteurs susceptible de relayer ces informations auprès du grand public.

19

Sensibilisation des agents du conseil départemental du Tarn nouvellement arrivés dans la collectivité.



CONNAITRE ET PARTICIPER A LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



ENGAGEMENT 11 :

initier une réflexion sur l'observation de la prévalence des maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu

ACTIONS

20

Soutenir les travaux du Réseau environnement Santé pour initier une réflexion sur la mise en place d'un l'observatoire.

En 2019, le Haut Conseil de la Santé Publique et le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age lançait une alerte : « les données sur l'enfant sont nombreuses mais dispersées, incomplètes et manquent d'exploitation, de synthèse et de visibilité. Un effort de recherche accru doit porter sur les effets des perturbateurs endocriniens et le développement global des enfants ».

Dans le cadre de ses missions PMI, le Département pourrait participer à la collecte de données médicales sur la cohorte des enfants de 3 à 4 (détection des troubles et maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu).



ENGAGEMENT 12 :

suivre l'évolution des concentrations des phtalates rejetées dans les cours d'eau Tarnais

ACTIONS

21

- **Réaliser des campagnes de suivi et d'analyse des DEHP dans les réseaux de suivi départementaux (RDSEA et réseau de suivi d'incidences des stations d'épuration).**

Le Département du Tarn a mis en place depuis 2006 un réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques (RDSEA). La mise en œuvre de ce suivi ainsi que l'exploitation des données qui y sont associées sont assurées par le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (SREMA) de la Direction de l'Eau et de l'Environnement.

S'inscrivant en complément des réseaux supervisés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (78 stations), le RDSEA s'appuie sur 26 stations permettant de « quadriller » le territoire départemental de manière suffisante pour répondre plus exhaustivement aux demandes des différentes institutions, collectivités et améliorer la connaissance des milieux aquatiques tarnais.

Ce réseau de suivi s'appuie sur des mesures physico-chimiques classiques (Température, paramètres liés à l'oxygène, paramètres azotés, paramètres phosphorés, ...), des mesures biologiques via l'utilisation de bio-indicateurs (macro-invertébrés, algues unicellulaires, poissons)

mais également sur des mesures chimiques (éléments traces métalliques, pesticides, polluants industriels ...).

A ce titre, les perturbateurs endocriniens dont le Di (2-ethylhexyl) phtalate (DEHP) considéré comme substance dangereuse prioritaire par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, font l'objet de mesures régulières depuis 2012 sur une grande majorité des cours d'eau Tarnais. En 2020, le suivi des DEHP a également intégré le réseau départemental de suivi des rejets de stations d'épuration.

Le SREMA et le SATESE sont ainsi amenés à rédiger des bilans détaillés du suivi des DEHP dans les cours d'eau Tarnais afin de mesurer l'évolution des concentrations de ce phtalate rejetées dans les milieux naturels. Ces rapports pourront venir enrichir à terme les publications de L'Observatoire Départemental de l'Eau et des effets mesurables du changement climatique en cours de développement.

**Le Tarn est le premier Département de France à avoir signé la charte
« Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**



**Le Département
du Tarn s'engage
pour un
territoire sans
perturbateurs
endocriniens**



Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens

**Le
Département du
Tarn s'engage pour
un territoire sans
perturbateurs
endocriniens**

Bilan des actions menées entre 2019 et 2022





La question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental de premier ordre.

Ces substances chimiques omniprésentes dans le quotidien de tous qui agissent en perturbant le système hormonal des êtres vivants, engendrent des dysfonctionnements importants sur les hommes, les femmes et les enfants. Elles ont comme spécificité d'agir principalement pendant les périodes sensibles de la grossesse et de la petite enfance et apparaissent de plus en plus comme une cause majeure des maladies de l'enfant.

Face à cet enjeu de santé publique, à ma demande, le Département du Tarn s'est positionné comme précurseur en signant dès le 16 avril 2019 la charte « ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé et en adoptant le premier plan départemental de France de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens le 27 juin 2019.

Ce plan, qui avait été planifié sur la période 2019-2021 a été prolongé jusqu'en 2022 ; il est structuré autour de 10 engagements. Il avait pour objectif de limiter l'exposition des agents de la collectivité aux perturbateurs endocriniens, d'intégrer la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des activités et compétences du Département, de sensibiliser la population Tarnaise aux enjeux de santé publique liée aux perturbateurs endocriniens et de l'informer sur les bonnes pratiques domestiques.

Ainsi, entre 2019 et 2022, le Département s'est investi pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire ; il a mis en place de nombreuses actions très concrètes en faveur de la protection des publics à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

En signant la charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », je me suis aussi engagé à informer les citoyens sur l'avancée des 10 orientations prises.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance de ce bilan qui présente les actions réalisées sur le territoire du Département durant ces quatre années.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn

Charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDÉRANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

Le Conseil départemental du Tarn s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions
- 2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- 3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- 4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- 5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Albi, le 16 avril 2019


Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn


André CIOLELLA
Président du Réseau Environnement Santé



Les 10 engagements du Département du Tarn

dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens

AXE 1 - ÉCO-EXEMPLARITÉ

- 1 Développer une politique d'achats sans perturbateurs endocriniens.
- 2 Stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les collèges et les locaux du Département accueillant du public.
- 3 Exclure les phytosanitaires des pratiques d'entretien des espaces naturels, des espaces verts et de la voirie départementale.

AXE 2 - PRÉVENTION DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT

- 4 Informer l'ensemble du personnel de la collectivité dans l'objectif de le sensibiliser et de le mobiliser collectivement en faveur de la lutte contre les perturbateurs endocriniens.
- 5 Partager l'expérience du Département en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens avec les collectivités tarnaises pour tendre vers un Tarn sans perturbateurs endocriniens.
- 6 Sensibiliser les collégiens aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens.
- 7 Former et mobiliser les professionnels du Département pour agir auprès des familles et protéger les jeunes enfants.
- 8 Produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens.
- 9 Protéger les personnels et les résidents des EHPAD des perturbateurs endocriniens.

AXE 3 - ENGAGEMENT POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉS AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

- 10 Informer le grand public.

1 Développer une politique d'achats sans perturbateurs endocriniens

Le Conseil Départemental du Tarn constitue un acteur économique très important dans le Tarn ; il est amené à effectuer régulièrement des commandes dans différents domaines : travaux de voirie, dans les bâtiments, achat de matériel, de service, etc.

Aussi et dans le cadre de la commande publique, il souhaite inciter les fournisseurs à proposer une gamme de produits et de services sans perturbateurs endocriniens afin de protéger la population et les agents du Département. Pour cela, les services de la collectivité sont incités à intégrer dans les nouveaux marchés des clauses spécifiques.

Il est à noter que l'adaptation des fournisseurs sera progressive car ces derniers ne disposent pas toujours de matériaux de remplacement répondant aux attentes de cet engagement. On note néanmoins une évolution dans ce sens avec des innovations dans certains

secteurs. Si tous les fabricants ne sont pas encore prêts à fournir des matériaux sans perturbateurs endocriniens, les clauses spécifiques dans les marchés publics les y inciteront efficacement.

ACTIONS RÉALISÉES

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE

Afin de prendre en compte la question des perturbateurs endocriniens dans les achats publics, le Département du Tarn s'est rapproché du Réseau Environnement Santé dans le cadre d'un partenariat. Il s'agissait de solliciter l'avis du RES sur la façon d'intégrer des spécificités techniques en lien avec la question des perturbateurs endocriniens dans les marchés publics.

Le RES a indiqué aux services que les fiches de données sécurité des produits

ne permettent pas malheureusement de connaître la composition de façon exhaustive de ces derniers pour deux raisons :

- le fabricant n'est pas obligé de mentionner la présence de toutes les substances chimiques présentes dans son produit, notamment quand elles sont à faibles doses (cas des perturbateurs endocriniens)

- le produit industriel est couvert par le secret industriel.

C'est donc au fabricant de certifier qu'aucun perturbateur endocrinien n'entre dans la composition de son produit ce qui peut constituer une situation complexe pour les fournisseurs. Il est cependant possible de fournir aux fabricants la base de données construite par le réseau environnement santé qui croise la liste SIN de Chemsec et la liste EASIS du service scientifique de la commission européenne.

Par ailleurs, et sans pouvoir garantir qu'aucun perturbateur endocrinien n'est contenu dans un produit, le RES recommande de privilégier les achats faisant l'objet de démarches d'éco certification favorables en principe à la prise en compte d'enjeux environnementaux et de santé humaine.

De plus et afin d'éviter les situations de marchés infructueux, il est essentiel que les services réalisent en amont de la rédaction des pièces du marché, des actions de recherche, de localisation et d'évaluation des fournisseurs ad hoc afin de répondre aux besoins identifiés (sourcing).

PROCÉDURE D'ACHAT PUBLIC

En novembre 2019, une responsable de la commande publique a été recrutée ; elle est chargée de coordonner les actions du Département en matière d'achats. Elle est amenée à conseiller et à orienter les services dans la mise en place de clauses en faveur de l'environnement et du développement durable et de la réduction des perturbateurs endocriniens.

L'intégration de clause environnementale permet, à travers un cadre légal précis, de faire appel à des fournisseurs sélectionnés selon leur engagement en matière de développement durable et de transition écologique. Ainsi, les fournisseurs peuvent répondre à des spécificités techniques, à des labels environnementaux reconnus scientifiquement ; ils peuvent être également sélectionnés pour la prise en considération de l'environnement dans l'activité de leur entreprise ; enfin, ils peuvent

répondre à des obligations réglementaires. Ainsi, et à partir de 2020, tous les marchés de la collectivité ont été orientés soit vers des spécificités techniques, soit vers une clause générale de prise en compte des enjeux environnementaux dans l'activité des entreprises candidates.

En 2020, le Département a initié un cycle de formation pour les agents de la collectivité afin d'aborder les clauses spécifiques en faveur de la réduction des perturbateurs endocriniens. Les conditions sanitaires liées au COVID 19 n'ont malheureusement pas permis de terminer le programme prévu.

MARCHÉS AYANT INTEGRE LA PRISE EN COMPTE DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

En 2019, le Département a intégré des clauses spécifiques dans deux marchés publics relatifs à la construction et à la rénovation de bâtiments pour le bien-être des futurs utilisateurs. Il s'agit du nouveau collège Thomas PESQUET à Castres et de la rénovation de l'hémicycle de l'hôtel du Département à ALBI. Ainsi, il a été demandé aux candidats à l'appel d'offre de fournir des matériaux plus sains afin de limiter l'émanation de particules contenant des perturbateurs endocriniens dans l'air qui sera inhalé par les occupants de ces bâtiments.

Ainsi, pour la rénovation de l'hémicycle, un revêtement mural en PVC acoustique certifié A+ avec mise en œuvre spécifique et des dalles de sol vinyle certifiées A + ont été posées.

Pour la construction du nouveau collège de Castres, des panneaux composites LARCORE en zinc ont été posés pour le bardage extérieur du bâtiment ; les sols, peintures et le mobilier ont été sélectionnés pour leur caractère faiblement émissif et éco-certifié.

En 2020, le marché public pour les objets promotionnels (2 lots concernés) ainsi que le marché relatif aux fournitures de bureau ont intégré la question des perturbateurs endocriniens.

En 2021, le marché public relatif à l'achat des produits d'entretien (groupement avec le SDIS) a été renouvelé ; des clauses ouvrant le champ aux éco certifications ont permis de retenir certains produits plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine. De même, le marché relatif au mobilier de bureau a intégré la spécificité technique « label NF environnement » exigé.

D'autres marchés passés ont intégré des critères spécifiques ou des critères de valeur environnementale ; il s'agissait par exemple du marché « signalisation directionnelle en plastique », le marché « impression des chèquiers collégiens » (critère COV), le marché « casiers pour cartable dans les collèges » (critère peinture labellisée), marché papier (valeur environnementale, critère label).



2 Stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les collèges et les locaux du Département accueillant du public

Le Département du Tarn est propriétaire d'un patrimoine immobilier important : collèges, maisons du Département, foyer départemental, centres routiers, hôtel du Département et autres lieux où sont accueillis des services sociaux, administratifs, techniques, partenaires. Il est ainsi amené à entretenir et à nettoyer ces locaux avec des produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens aux effets nocifs pour la santé du public accueilli.

Aussi, dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, le Département a décidé d'adapter les techniques de nettoyage de ses locaux.

Il s'agit de définir de nouveaux protocoles d'entretien, de les tester et de les évaluer.

ACTIONS RÉALISÉES

ENTRETIEN DES COLLÈGES

En 2019, le Département du Tarn a accompagné le collège Jean-Jaurès d'ALBI afin d'expérimenter pendant 15 jours une nouvelle méthode de nettoyage des sols. En remplacement des produits d'entretien contenant la plupart du temps des perturbateurs endocriniens, les agents des collèges ont nettoyé les sols exclusivement avec de l'eau ozonée. Il a été constaté que l'utilisation de cette méthode était aussi efficace que les méthodes dites classiques, qu'elle apportait un bénéfice réel pour la santé des agents : moins d'exposition aux perturbateurs endocriniens et nette diminution des allergies observées chez les utilisateurs.

Dans de nombreux collèges, le nettoyage des vitres est désormais effectué au vinaigre blanc et un dégraissant des plans de travail en cuisine a été remplacé par un produit éco-labellisé.

Par ailleurs, au cours des 3 réunions portant sur la restauration scolaire, la Direction de l'Éducation a pu échanger avec les gestionnaires d'établissement, les cuisiniers et les agents de cuisine sur la problématique des perturbateurs endocriniens.

Des tests d'efficacité de produits alternatifs ont également été effectués dans certains collèges. En fonction des résultats, les nouvelles pratiques d'entretien seront étendues à un échantillon de collèges ultérieurement.

ENTRETIEN DES BASES DÉPARTEMENTALES

Les bases départementales de rassisse et de Sérénac ont depuis plusieurs années engagées une modification de leurs techniques de nettoyage afin de préserver le public accueilli. Ainsi, les agents des bases fabriquent eux-mêmes leurs produits d'entretien à partir d'ingrédients simples et non nocifs pour la santé tels que le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude et le savon noir.

Il était prévu dans le cadre du premier plan d'engager une réflexion sur l'adaptation des techniques de nettoyage des locaux du Département. Pour cela, il avait été proposé de mener un programme expérimental d'élaboration de nouveaux protocoles d'entretien sur un panel de lieux représentatif de la problématique (lieux les plus exposants au regard des publics qui y sont accueillis). Cet axe n'a pu être développé du fait de la pandémie, période peu propice à la promotion de l'usage de produits d'entretien autres que bactéricides et virucides. Néanmoins, le CPIE des Pays Tarnais, a conduit en 2022 dans le

3 Exclure les phytosanitaires des pratiques d'entretien des **espaces naturels**, des **espaces verts** et de la **voierie départementale**

Soucieux de préserver les éco-systèmes et la santé des êtres vivants, le Département a décidé d'exclure l'utilisation de produits phytosanitaires, particulièrement nocive pour la santé.

Depuis déjà plusieurs années, le Département du Tarn n'utilise plus aucun phytosanitaire pour l'entretien des 1 800 km de sentiers de randonnées et des 100 km de voies vertes dont il a la gestion ; il n'en utilise plus non plus sur les routes départementales et les propriétés départementales.



4 Informer l'ensemble du personnel de la collectivité dans l'objectif de le **sensibiliser et de le mobiliser collectivement** en faveur de la lutte contre les perturbateurs endocriniens

Afin de mettre en œuvre le plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens, il était essentiel que les agents du Département aient pris conscience des enjeux de santé publique liés à la question des perturbateurs endocriniens ; cela était nécessaire pour les motiver et les impliquer pleinement dans la mise en œuvre des actions prévues dans le plan.

Aussi, l'information de tous les agents de la collectivité était une étape essentielle dans la mise en œuvre du premier plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Cette étape s'est donc traduite par de multiples séquences de sensibilisation et d'échanges entre pairs ; elle a permis également d'encourager les bonnes pratiques au sein de la collectivité.

ACTIONS RÉALISÉES

RÉUNION DES CADRES DU DÉPARTEMENT

Dès l'approbation du plan en juin 2019, l'ensemble des cadres du Département a assisté à la conférence de la responsable régionale du Réseau Environnement Santé sur les enjeux de santé environnementale liés à la problématique des perturbateurs endocriniens. La conférence a donné lieu à de nombreux et fructueux échanges avec les participants.

INFORMATION AUX NOUVEAUX AGENTS ARRIVANT AU DÉPARTEMENT

Le 28 novembre 2019, dans le cadre des journées d'information proposées par la DRH aux agents nouvellement arrivés dans notre collectivité, une cinquantaine d'agents de la collectivité d'horizon très divers ont pu dialoguer avec le service

« Randonnées et Transition Ecologique » en charge du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

INFORMATION POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (TAM-TARN)

En décembre 2019, un article présentant les enjeux du Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens, a été publié dans le journal de la communication interne « Tam-Tarn ». Ainsi, l'ensemble du personnel de la collectivité, soit environ 2000 agents a été sensibilisé à cette problématique.

SENSIBILISATION ET FORMATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX DU TARN

Dans le cadre de la formation réglementaire prévue pour les assistants familiaux, des modules spécifiques de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens ont été programmés en 2020 et 2021.

Dans le cadre du module de formation initiale réservé aux assistants familiaux, les assistants familiaux nouvellement recrutés ont bénéficié de 3 heures de formation sur la question des perturbateurs endocriniens (sur 60 heures globales de formation initiale). Ils ont ainsi pu appréhender les enjeux liés à la problématique et participer à des ateliers pratiques d'éco-gestes animés par le CPIE des Pays Tarnais (fabrication de cosmétiques, de produits d'entretien, atelier de lecture d'étiquettes, création de beewraps...).

Le module de formation initiale des assistants familiaux a été reconduit autant de fois que nécessaire pour former tous les professionnels du service Accueil Familial du Département.

Quatre sessions ont ainsi été organisées (2019, 2020, 2021 et 2022) mobilisant plus de 80 nouveaux professionnels sur le sujet. Elles ont connu un vif succès auprès des participants.

Par ailleurs, en 2021, la journée départementale annuelle des assistants familiaux a été consacrée à la thématique des perturbateurs endocriniens. Organisée sur deux demi-journées, le 7 décembre

à Pont de l'Arn (32 professionnels) et le 13 décembre à l'école des mines d'Albi (39 professionnels), le programme a permis d'aborder la problématique des perturbateurs endocriniens avec le visionnage du film « Nos vies empoisonnées » suivi d'échanges avec les intervenants, complété par de la documentation spécifique.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Un sondage conçu spécifiquement pour les professionnels de l'enfance ainsi qu'un sondage pour les assistants familiaux ont été élaborés par le service Appui au pilotage du Département afin d'appréhender le degré de connaissance de ces publics sur le sujet et d'adapter ensuite le contenu des programmes de sensibilisation à leur attention. Les données recueillies ont permis d'affiner les modules de formation en adaptant les contenus en fonction des connaissances acquises et des points essentiels à approfondir.

PARTICIPATION DES AGENTS DEPARTEMENTAUX AUX WEBINAIRES « PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » DU CNPFT

Dans le contexte de la pandémie (mars et avril 2021), le CNPFT a dû organiser ces modules de formation sur le thème des perturbateurs endocriniens en distanciel. Les agents du Département ont ainsi pu bénéficier de quatre rencontres nationales (webinaires) animées par des experts.

- 8 agents du Département ont participé le 12 mars 2021 à la thématique « Perturbateurs endocriniens : quelles possibilités d'action pour les collectivités ? »,

- 12 agents le 19 mars autour des « actions contre les perturbateurs endocriniens dans le champ de la périnatalité, de la petite enfance et de la santé »,

- 6 professionnels le 26 mars 2021 se sont intéressés au thème « Quelles actions contre les perturbateurs endocriniens dans les services entretien des locaux, bâtiments, centres techniques et habitat ? »,

- 3 techniciens le 9 avril 2021 ont pu aborder le sujet « Quelles actions contre les perturbateurs endocriniens dans les services eau et assainissement ? »

Ainsi, 29 agents du Département, de domaines de compétence très différents ont pu aborder la thématique des perturbateurs endocriniens et leurs enjeux sur la santé environnementale.



5 Partager l'expérience du Département en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens **avec les collectivités**



Afin de tendre vers un territoire Tarnais sans perturbateurs endocriniens, le Département a souhaité créer un réseau de collectivités tarnaises impliquées dans cette lutte pour coordonner territorialement les actions sur l'ensemble du Département dans un souci de cohésion et d'efficacité. Il souhaitait également mettre à profit son expérience dans ce domaine pour que les collectivités Tarnaises désireuses de s'engager puissent agir plus vite et de façon pertinente.

ACTIONS RÉALISÉES

SENSIBILISATION DES TERRITOIRES TARNAIS AUX ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Dans un premier temps, le Département du Tarn a mobilisé les territoires en s'appuyant notamment sur ses partenaires qui œuvre déjà dans ce sens.

Ainsi, il a soutenu le CPIE des pays tarnais (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qui a développé

un programme de sensibilisation des communes et du grand public à l'utilisation de méthodes de jardinage au naturel en remplacement de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ainsi, plusieurs collectivités se sont mobilisées en organisant avec l'aide du CPIE des Pays Tarnais des manifestations pour le grand public sur l'utilisation de pratiques alternatives aux phytosanitaires :

Ronel – 14 mars 2019 : Rencontres et visites sur les thématiques de la permaculture et du jardinage sans phyto.

Mazamet – 27 et 28 avril 2019 : dans le cadre des florales, tenue d'un stand sur les alternatives aux pesticides.

Castres – 11 et 12 mai 2019 : dans le cadre des journées aux fleurs, tenue d'un stand sur les alternatives aux pesticides.

Arfons – 1er août 2019 : conférence sur le thème « Elus/Citoyens : jardinage au naturel »

Graulhet, le 19 janvier 2020 : 50 participants

Mazamet, le 27 février 2020 : 20 participants

Castres, 16 octobre 2021 : 100 personnes

Graulhet - 60 personnes le 15 juin 2021 et 60 personnes le 20 avril 2022

Realmont : 40 personnes en août 2021, 72 personnes en mars 2022 dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides (écoliers et jeunes du centre de loisirs), 30 personnes en juillet 2022

Venes - 16 personnes impliquées pendant la semaine des alternatives aux pesticides en mars 2022

Montdragon – 12 personnes impliquées pendant la semaine des alternatives aux pesticides en mars 2022

Lavaur – 250 visiteurs de l'exposition « jardins écologiques et jardin zéro phyto » en mai 2022 (partenariat CPIE- association Agir)

Soreze – 40 personnes

Valderies – 20 personnes le 21 mai 2022

SENSIBILISATION DES ACTEURS TARNAIS AUX PHTALATES

Afin de sensibiliser les professionnels de la santé et de l'enfance à la contamination des phtalates de la population et de ses conséquences sur la santé des jeunes enfants, le Réseau Environnement Santé a mené dans le Tarn (janvier 2022) une opération de mesure du taux de phtalates sur 40 adultes travaillant notamment au contact d'enfants en partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn et la Mutuelle du Rempart.

L'opération a consisté à faire porter à ces personnes un bracelet en silicone pendant une semaine 24 heures sur 24 et de faire ensuite analyser ces bracelets par un laboratoire spécialisé pour constater leur taux de contamination par les phtalates.

Le 7 avril 2022, André CICOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé et Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn ont présenté à Albi, en présence de Jean Pierre Pailhol, directeur général de la Mutuelle du Rempart les résultats de cette étude, ainsi qu'une deuxième étude portée cette fois par le conseil départemental du Tarn sur la contamination des eaux par le DEHP (catégorie de phtalate considérée comme substance dangereuse prioritaire).

L'étude réalisée par le Réseau environnement Santé montre que 100 % des personnes ayant porté le bracelet présentaient une contamination

aux phtalates avec des variations très importantes.

Pour ce qui est des cours d'eau Tarnais, sur l'ensemble des points suivis, tous présentaient des traces de DEHP, répondant toutefois aux normes de qualité environnementale fixée par la DCE. Par ailleurs, les résultats observés dans le cadre du suivi des stations d'épuration permettent d'observer une atténuation des concentrations de DEHP entre l'entrée et la sortie des unités de traitement.

Les phtalates ayant fait l'objet de ces études, sont des perturbateurs endocriniens, parmi lesquels le DEHP est aujourd'hui classé dans les substances dangereuses prioritaires, considéré cancérigène, mutagène et reprotoxique. Les données scientifiques montrent aujourd'hui que les phtalates sont à l'origine de la progression d'au moins huit maladies infantiles dont l'asthme, les troubles du langage, le déficit d'attention avec ou sans hyperactivité. Les femmes enceintes sont particulièrement vulnérables à ces substances qui altèrent le développement de l'embryon et de l'enfant à naître.

Ces phtalates sont des substances utilisées par l'industrie comme plastifiant; on les retrouve dans de nombreux objets du quotidien : dans les films et récipients plastiques utilisés pour la conservation des aliments (compte tenu du caractère lipophile du DEHP, les aliments les plus contaminés sont les

aliments riches en matières grasses tels que les produits laitiers, les viandes, les œufs et les huiles de cuisine), dans les emballages, les revêtements de sol en PVC, profilés, tuyaux et câbles, matériaux de construction, peintures ou vernis, dans les rideaux de douche, et aussi dans certains dispositifs médicaux (cathéters, poches de transfusion sanguine..).

Mais le corps humain a la particularité d'éliminer en quelques heures les phtalates de son organisme (excrétion dans l'urine, les fèces, le sébum et la sueur ce qui explique qu'on les retrouve dans les eaux usées). Ainsi, en supprimant les sources d'exposition à ces phtalates, et en adoptant des gestes très simples, il est possible de diminuer drastiquement la contamination de la population et d'obtenir sur une période relativement courte une diminution des maladies infantiles liées à ces perturbateurs endocriniens.



PARTAGE DE L'EXPERIENCE TARNAISE EN OCCITANIE

Le Département du Tarn a partagé son expérience lors de plusieurs rencontres organisées à l'échelle de l'Occitanie :

- Rencontre régionale des CPIE d'Occitanie en juin et septembre 2020 (25 chargés de mission des CPIE sensibilisés). Cette formation avait pour objectif d'harmoniser les pratiques pédagogiques et les connaissances en matière de perturbateurs endocriniens.

- Participation à la rencontre régionale «Eduquer aux perturbateurs endocriniens» organisée par le GRAINE OCCITANIE le 13 décembre 2022 à Toulouse (70 participants).

Le CPIE des Pays Tarnais, avec le soutien financier du Département du Tarn, a présenté aux délégués départementaux de la MGEN (21 participants) les expériences pédagogiques Tarnaises (stand « passeport santé et perturbateurs endocriniens »).

MOBILISATION DES ACTEURS TARNAIS

IMPLICATION DE LA MISSION LOCALE TARN SUD

La mission locale Tarn Sud a organisé en octobre 2021, avec l'appui de la région Occitanie dans son action « J'agis sur mon quotidien », des ateliers de sensibilisation sur la thématique des Perturbateurs endocriniens destinés aux jeunes de 16 à 25 ans. Préalablement à cette action, les guides du Département « Ma maison sans PE » ont servi de base à cette première

expérience de sensibilisation. Huit jeunes du territoire castrais ont visité la savonnerie artisanale Louise EMOI ; quinze autres jeunes tarnais ont participé sur l'un des 3 sites de la mission locale sud (Castres, Graulhet, Mazamet), à des ateliers de fabrication de produits cosmétiques et ménagers. Outre la composition des produits d'usage courant, ces jeunes ont également comparé la composition d'un produit industriel avec son équivalent artisanal, appréhendé la problématique des perturbateurs endocriniens inhérents aux ingrédients utilisés, réfléchi sur les indications présentes sur l'emballage des produits. Ils ont également abordé l'aspect économique des produits en comparant les productions artisanales et industrielles.

IMPLICATION DE L'UNSS, du CDOS et de la DSDEN

Dans le cadre de la caravane santé de l'UNSS, le CPIE a animé en 2022, avec le soutien financier du Département du Tarn, un stand autour de la question « sport solidaire et durable/perturbateurs endocriniens » dans quatre établissements scolaires (lycée Bellevue Albi, lycée Jean Jaurès Carmaux, Lycée sainte Cécile Albi) ; 360 jeunes ont été sensibilisés.

Par ailleurs, le stand « sport solidaire durable et perturbateurs endocriniens » a également été tenu en octobre 2022 lors de la journée lycéenne MAIF RUN sur le circuit d'Albi, permettant de sensibiliser 350 jeunes filles.

MOBILISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

Comme dans tout bâtiment, les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants sont susceptibles d'être contaminés par des perturbateurs endocriniens (cosmétiques, vaisselle en plastique, produits d'entretien, alimentation, mobiliers, vêtements, jouets...).

L'exposition à ces substances chimiques peut générer de graves maladies et des troubles de santé chez les êtres humains, notamment les enfants en bas âge.

Le Département a souhaité s'investir pleinement dans la réduction de l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Aussi, il a initié, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un programme expérimental auprès des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants en lançant un appel à candidature intitulé « ma crèche sans perturbateurs endocriniens » en septembre 2021. Le programme visait à faire émerger des pratiques professionnelles favorisant la réduction de l'exposition des jeunes enfants aux substances toxiques et à partager les résultats obtenus auprès des parents afin d'encourager ces derniers à adopter les éco-gestes préconisés dans leur cellule familiale.

Neuf crèches ont été sélectionnées pour participer à ce programme expérimental ; il s'agit de : Pirouette Galipette de Cambon

d'Albi, les petits lutins de Lacaune, multi accueil de Lagarrigue, les petits meuniers de Lautrec, les p'tits Lisloups de Lisle sur Tarn, la passerelle de Lombers, Jeanne Mazel de Mazamet, les Snorkys et zoombalazoom de Pont de l'Arn.

Les responsables de ces neuf crèches ainsi que trois professionnelles du Département ont participé aux formations développées par l'association LABELVIE, partenaire du programme.

Les responsables des crèches ont d'abord participé fin 2021 au séminaire « s'engager dans la démarche » puis en 2022, les personnels ont échangé lors de rencontres sur les thèmes de l'entretien écologique des locaux, de l'alimentation durable, de l'hygiène et des cosmétiques, de la gestion des déchets, des pratiques éducatives autour du jeu. L'association LABELVIE, dans le cadre du partenariat CAF-département du Tarn, a accompagné individuellement chaque EAJE engagé dans la démarche pour élaborer un diagnostic des pratiques de la structure afin d'analyser les changements à opérer dans le cadre de cette action de santé environnementale ; A partir de ce diagnostic très précis, chaque EAJE a établi un plan d'action afin d'ajuster ses pratiques.

Cette première expérimentation a été un succès et a permis à 9 crèches volontaires de changer concrètement certaines pratiques professionnelles. : utilisation de couches éco-certifiées, suppression de la vaisselle et des biberons en plastique au profit de matières plus saines (verre, inox), entretien des locaux au nettoie vapeur, achat de

produits d'entretien éco-certifiés, aération plus fréquente des locaux, utilisation de serviettes, gants et torchons lavables, lavage des jeux au lave-vaisselle, suppression des fournitures toxiques dans les jeux d'art plastiques (paillettes), suppression des bouteilles d'eau minérales au profit de l'eau du robinet, etc

Les crèches engagées ont également relayé l'information auprès des parents et organisé parfois des ateliers pratiques de fabrication de produits d'entretien pour prolonger les éco-gestes aux domiciles des jeunes enfants.

Le 22 juin 2021, l'ARS du TARN a présenté son programme « Santé Environnement et Périnatalité » aux professionnels de la petite enfance. La mutualité française, le service de Protection Maternelle et Infantile, et l'IREPS ont été informés pour mieux coordonner leurs actions respectives sur ce programme inscrit dans le Plan Régional de Santé – Environnement n°3.

SOUTIEN A L'ORGANISATION DE COLLOQUES NATIONAUX POUR LES PROFESSIONNELS

Avec le soutien financier du Département du Tarn, le Réseau Environnement Santé a organisé le 6 octobre 2022 à l'Ecole des Mines d'ALBI le colloque « maladies infantiles, habitat et perturbateurs endocriniens » ; ce colloque s'adressait aux professionnels de la protection maternelle et infantile, aux professionnels de l'Habitat et du bâti ainsi qu'aux collectivités qui peuvent agir notamment par le levier de la commande publique. Ce colloque avait 2 missions :

scientifique pour faire connaître les données majeures les plus récentes, politique, pour faire état des leviers que peuvent mobiliser les collectivités territoriales. Plus de 200 personnes ont participé à cette rencontre nationale. Des architectes tarnais, des acteurs économiques tels que Tarn Habitat ont ainsi pu échanger sur la thématique « habitat et santé environnementale ».



6 Sensibiliser les collégiens aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens



Les adolescents, en plein développement, sont particulièrement vulnérables à l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Aussi, il est fondamental de les sensibiliser car leur santé ainsi que celle de leur descendance en dépend. Par ailleurs, informé, motivé, réactif et impliqué, ce public sera rapidement en capacité d'appliquer et de transmettre les bonnes pratiques à son entourage.

Pour cela, le Département s'appuie sur sa compétence majeure de gestion des collèges et sur sa compétence partagée d'éducation populaire au travers du programme « Eco-collèges 81 » qu'il a développé depuis une dizaine d'années en partenariat avec l'Education Nationale et le CPIE des Pays Tarnais.

ACTIONS RÉALISÉES

En 2019, le Département du Tarn a soutenu le CPIE des Pays Tarnais pour concevoir un module pédagogique de sensibilisation des collégiens à la question des perturbateurs endocriniens. Il l'a par ailleurs soutenu pour réaliser des interventions auprès des jeunes sur le thème de la santé environnementale et en particulier sur la question des

perturbateurs endocriniens. Par ailleurs, en mai 2019, dans le cadre du festival Cinéfeuille organisé par le Département du Tarn à Labruguière, le collège de la montagne noire a accueilli un forum pour les jeunes sur le thème de la santé environnementale relayant largement la question des perturbateurs endocriniens. 377 collégiens (16 classes) ont ainsi été sensibilisés en participant à 4 ateliers spécifiques sur la question des perturbateurs endocriniens.

Dans le cadre du programme Eco-collèges 81, 15 collèges tarnais ont bénéficié des interventions ciblées du CPIE sur le thème « santé-environnement » :

Albi : Collège Jean-Jaurès (2019)

Albi : Collège Aristide-Bruant (2019)

Albi : Collège Bellevue (2019 et 2020 et 2022 -200 collégiens)

Albi : collège Balzac – 100 collégiens en janvier 2022 sur le thème qualité de l'air, particules et perturbateurs endocriniens, 140 collégiens mobilisés en mars 2022 dans le cadre de la caravane santé de l'UNSS,

Carmaux : collège Victor HUGO – 160 collégiens sensibilisés en février 2022 sur le stand santé et environnement de la caravane santé organisée par l'UNSS

Castres : Collège Jean-Monnet (180 collégiens impliqués en 2021, 250 élèves en 2022)

Castres : collège Thomas PESQUET : 130 collégiens sensibilisés en mai 2022 sur le stand santé environnement et PE dans le cadre de la caravane santé de l'UNSS

Gaillac : collège Albert-Camus (225 collégiens impliqués en 2021, 230 collégiens autour du stand santé et environnement et PE pendant la semaine olympique en février 2022)

Gaillac : collège Renée Taillefer – 90 collégiens impliqués sur un atelier qualité de l'air, particules et perturbateurs endocriniens en janvier 2022

Graulhet : Collège Louis-Pasteur (2019)

Labruguière : Collège de la montagne noire (2019 et 2020)

Mazamet - Collège Jean-Louis ETIENNE (2019 et 2020)

Mazamet – Collège Marcel PAGNOL- 120 collégiens sensibilisés en octobre 2022 sur le stand santé et environnement de la caravane santé organisée par l'UNSS

Puylaurens : collège Jacques DURAND (2020)

Valence d'Albigeois : collège Eustache DEBEAUMARCHAIS (2020)

7 Former et mobiliser les professionnels du Département pour agir auprès des familles et protéger les jeunes enfants

PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance et des familles est au cœur des préoccupations du Département ; Elle constitue une compétence fondamentale de la collectivité.

La prise en compte des questions de santé environnementale fait partie du quotidien des personnels de santé intervenant auprès des familles dans le cadre des missions de protection maternelle infantile du Département; Depuis très longtemps, les sages-femmes, infirmières puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants et médecins interviennent auprès des femmes enceintes pour les accompagner dans leur grossesse, les sensibiliser à la qualité de l'air des logements, aux effets du tabagisme, du saturnisme... .

Depuis quelques années, les professionnels commencent à voir significativement les effets des perturbateurs endocriniens dans le Tarn : observations plus fréquentes de malformations génitales chez les petits garçons, baisse de la fertilité...

Au regard des missions de prévention de la collectivité, il est donc essentiel d'améliorer les connaissances des professionnels de santé du service sur le sujet pour qu'ils puissent à leur tour relayer l'information auprès des parents lors des consultations

individuelles ou à l'occasion d'actions collectives innovantes qui pourront être mises en place.

ACTIONS RÉALISÉES

Le 24 mai 2019, 34 agents en charge de l'enfance ont participé à la formation « Comment protéger la santé de nos enfants nés et à naître » organisée à Labruguière lors du festival de Cinéfeuille. Aux côtés d'autres professionnels de la petite enfance du Tarn (responsables salariés ou bénévoles de structures liées à l'enfance), ils ont pu échanger sur les enjeux de santé et sur leurs pratiques professionnelles dans ce domaine, en visionnant des films pédagogiques sur le sujet, en participant à des ateliers pratiques de prévention (fabrication de produits d'entretien naturels, jeux sur l'alimentation durable), en assistant à des conférences (témoignage de professionnels et de chercheurs dans le domaine de la santé : Virginie Jacquet du réseau Ecolocrèches, Jean-Baptiste FINI, chercheur au CNRS spécialisé sur les perturbateurs endocriniens). Ainsi, tous ces professionnels engagés dans le suivi de

la petite enfance ou de l'enfance, salariés privés ou agents du Département, ont bénéficié d'une action commune facilitant échanges et connaissances dans le domaine des perturbateurs endocriniens.

Le service de Protection Maternelle et Infantile a également investi dans l'achat de jouets éco-labellisés réduisant ainsi l'exposition des petits aux perturbateurs endocriniens. Il a mis en place une réflexion collective sur des pratiques de nettoyage des jeux et des lieux de consultation médicale moins nocives pour l'environnement de la santé.

Lors de la semaine mondiale de l'allaitement maternel (du 13 au 19 octobre 2019), le Département du Tarn a organisé avec le réseau d'allaitement du Tarn (médecins, pédiatres, sages-femmes et puéricultrices) des soirées d'information à ALBI, CASTRES et LAVAUR visant à promouvoir l'allaitement conformément aux recommandations de l'OMS, de l'Unicef et de la Haute Autorité de Santé. A cette occasion, la problématique de l'alimentation des petits enfants avec les risques de contamination par les perturbateurs endocriniens a été abordée.

Lors de la journée départementale des assistantes maternelles du 23 novembre 2019, un sondage sur l'évaluation des connaissances des assistantes maternelles sur les perturbateurs endocriniens a été diffusé. Les résultats du sondage peuvent permettre d'orienter les actions à mettre en œuvre avec les partenaires du Département en direction de ce public. Afin de poursuivre la sensibilisation de ce public à la problématique des perturbateurs endocriniens, 20 assistantes maternelles ont participé en juin 2020, à un atelier pratique sur la fabrication de produits d'entretien au naturel (sensibilisation à la toxicité des produits ménagers conventionnels).

Le 20 novembre 2019, le Département et le Réseau Environnement Santé ont organisé à l'école des Mines d'ALBI, un colloque scientifique destiné aux professionnels de santé sur le thème : « Santé Environnementale, perturbateurs endocriniens, quelles conséquences pour nos enfants ».

S'appuyant sur des données scientifiques récentes, les intervenants ont démontré les effets nocifs des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine. Ainsi, André CIOLELLA, chimiste toxicologue et président du Réseau Environnement Santé, a présenté les dernières données scientifiques sur le sujet mettant ainsi en évidence l'urgence d'agir dans ce domaine. Le professeur Patrick FENICHEL, chef du service endocrinologie et de médecine de la reproduction du centre hospitalo-

universitaire de Nice a, quant à lui, présenté un exposé sur les conséquences développementales pour l'enfant d'une exposition maternelle aux perturbateurs endocriniens. A la suite de ces interventions scientifiques, la responsable du réseau écolo-crèche a présenté une démarche de transition vers des crèches sans perturbateurs endocriniens ; le directeur de la formation éco-infirmier a témoigné sur la nécessité d'intégrer une approche de la santé dans les cursus de formation des professionnels de la santé, en proposant notamment une approche spécifique de la santé environnementale. Une expérience de sensibilisation des publics précaires à la thématique des perturbateurs endocriniens basée sur le conte, a été présentée. Une table ronde sur le thème « la santé des enfants, agir pour demain », animée par des élus et des représentants régionaux de la santé a clôturé la journée.

200 professionnels du Tarn et de la région ont participé à cet événement.

En mars 2021, 12 professionnels de la PMI ont participé au webinaire du CNFPT sur le thème « Quelles actions contre les perturbateurs endocriniens dans le champ de la périnatalité, de la petite enfance, de la santé ? ».

Former les professionnels dépend également de nos partenaires institutionnels. Ils peuvent proposer des actions relatives à la petite enfance ce qui enrichit l'offre de formation sur la thématique de santé environnementale

destinée aux professionnels de nos territoires pour améliorer leurs compétences. Ainsi, plusieurs sages-femmes se sont inscrites à des formations spécifiques sur la santé environnementale de l'ARS. Par ailleurs, 12 professionnelles de la PMI (7 puéricultrices, 2 éducatrices de jeunes enfants, 3 sages-femmes) ont participé aussi à une formation spécifique sur les questions de santé environnementale chez les femmes enceintes (programme FEES : femmes Enceintes Environnement Santé) dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) du territoire albigeois, du carmausin-Ségala, et du Gaillacois.

AUTRES PROFESSIONNELS SOCIAUX

Dans le cadre de l'exercice de la compétence de protection des publics précaires, les personnels de la collectivité (conseillers en économie sociale et familiale, assistantes sociales) peuvent contribuer à diffuser les bonnes pratiques domestiques en matière de santé environnementale auprès des jeunes et des familles.

Les conseillères en économie sociale et familiale préalablement formées, peuvent par exemple impulser des pratiques écoresponsables auprès d'une population repérée par les équipes de terrain. Ainsi, une réflexion partagée sur les modes de vie permet d'amorcer des changements de comportement dans la gestion du budget familial avec notamment des pratiques de consommation plus respectueuses de la santé.



ACTIONS RÉALISÉES

En 2019, dans le cadre des interventions sociales d'intérêts collectifs mises en place par des professionnels dans les Maisons du Département, des ateliers de fabrication de produits d'entretien exempts de perturbateurs endocriniens ont été proposés aux publics précaires dans les maisons du Département de Mazamet, Castres 1 et Albi 1.

En 2021, suite à la formation FEES, les sages-femmes du service de protection Maternelle et Infantile ont travaillé sur la conception d'un questionnaire à l'attention des familles et notamment des femmes enceintes suivies ; l'objectif de cet outil est de sensibiliser les futurs parents à l'occasion des consultations d'accompagnement des familles, au danger de l'exposition du fœtus aux perturbateurs endocriniens, de les informer sans les alarmer aux risques pour le futur bébé, et de valoriser les gestes qu'ils ont pu déjà mettre en place. Ce prototype a été testé et validé en 2022 ; il est désormais fonctionnel et utilisé par l'ensemble des sages-femmes de la PMI.

En parallèle, la PMI a conçu en 2022 une action collective à destination des futurs et jeunes parents qui vise à sensibiliser les futurs parents et parents aux polluants environnementaux, à rassurer les parents sans banaliser l'impact des polluants environnementaux, à impulser une dynamique de changement chez les futurs parents et parents (valorisation des compétences parentales en adaptant le

discours à leurs possibilités de changement), et à aider les parents à trouver des alternatives simples.

Il s'agit d'une séquence d'animations structurée autour de trois thèmes : air intérieur et santé (informations sur les différents polluants environnementaux : air intérieur, ondes), alimentation et santé, et cosmétique et santé.

Cette action collective a été testée et mise en place les jeudis 17 novembre, 24 novembre et 01^{er} décembre 2022. ; Huit familles étaient inscrites et six ont participé à l'action (quatre sur l'ensemble des ateliers). Dans le cadre d'une évaluation de ce dispositif, les familles ont manifesté leur intérêt pour que ces ateliers soient renouvelés pour d'autres familles ; elles ont aussi exprimé leur souhait de pouvoir poursuivre leurs échanges (animations autour des changements de pratique).

Par ailleurs, le service PMI a également organisé et animé un échange sur le thème « notre santé et notre environnement » dans le cadre de l'atelier mensuel intitulé « la matinée de la famille » ; cette séquence s'est déroulée le 28 octobre 2022.

Globalement, le service PMI se saisit de toutes les opportunités pour sensibiliser le public fréquentant le service, que ce soit par le biais des consultations (médicales, sages-femmes, puéricultrices), des visites à domicile ou des animations spécifiques sur le thème de la santé environnementale.



8 Produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens

Le Département du Tarn produit tous les ans environ 1 600 000 repas dans les collèges.

Depuis de nombreuses années, il s'efforce d'améliorer la qualité des repas servis aux collégiens ; le Département a adhéré au groupement de commandes d'un lycée afin d'accroître la part de produits bio dans les repas. Le Département avait également renforcé le soutien financier incitatif pour l'achat de denrées locales via le dispositif « aide aux menus tarnais » auprès des collèges. Le dispositif « Kit Menu » permet par ailleurs d'obtenir le concours du Département pour l'élaboration du menu au collège et la recherche de producteurs bio et locaux. En outre, le Département, dans le cadre de son aide à l'acquisition du matériel de cuisine, aide les collèges à moderniser leurs équipements afin de se consacrer au travail des produits frais. Globalement, le plan Alimentarn, qui permet le développement de produits de qualité et de proximité, répond à un enjeu de santé publique et permet de diminuer les perturbateurs endocriniens. Cette démarche est aussi partie intégrante de la politique agricole du Département qui valorise les circuits alimentaires de qualité et de proximité via un soutien financier et technique ciblé.

Par ailleurs, le Département a décidé de lancer un plan zéro plastique pour supprimer notamment le plastique à usage unique dans la restauration scolaire.

ACTIONS RÉALISÉES

En 2019, la Direction de l'Education a organisé une réunion à l'attention des gestionnaires et cuisiniers des collèges durant laquelle a été évoquée la démarche du Département en matière de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

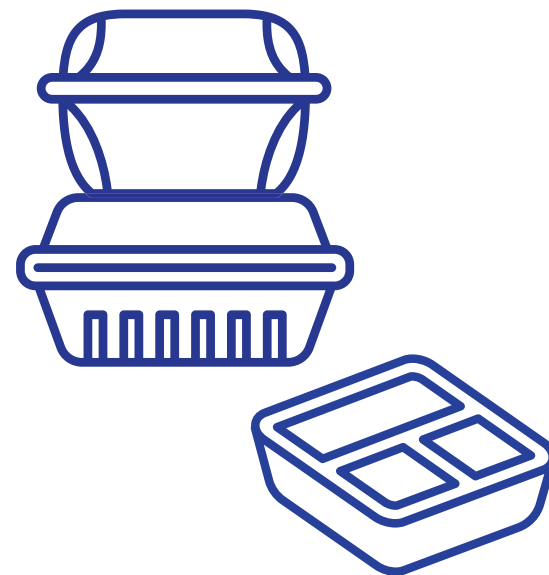
Le Département a poursuivi le renouvellement progressif des appareils de cuisine par des accessoires répondant aux normes anti-perturbateurs endocriniens. Il a poursuivi la promotion des productions bio locales et les efforts peuvent désormais être chiffrés.

A titre d'exemple, le choix de produits vertueux utilisés s'élève à 14 % des approvisionnements en denrées au collège Renée-Taillefer de Gaillac.

Dans le cadre du Plan Zéro Plastique dans les collèges, le Département a en 2020 remplacé les carafes en plastiques par

des carafes inox dans tous les collèges du Tarn ; par ailleurs, la Direction de l'Education étudie en partenariat avec Trifyl la possibilité de supprimer les plateaux repas en plastique.

En mai 2021, le Département a organisé deux rencontres techniques à l'attention des gestionnaires et des cuisiniers des collèges sur le thème de la réduction de l'utilisation des additifs en cuisine (ces additifs contiennent souvent de nombreux perturbateurs endocriniens) ; 40 personnes ont participé à ces rencontres.



9 Protéger les personnels et les résidents des EHPAD

des perturbateurs endocriniens

Afin de protéger les personnels et les résidents des EHPAD, le Département prévoyait d'engager une réflexion sur les modalités d'entretien des locaux et sur la restauration dans les EHPAD. Il devait s'appuyer notamment sur le réseau Tarn Eco Ehpap pour initier une démarche « vers un EHPAD sans perturbateurs endocriniens ». Il était prévu que la réflexion sur ces deux sujets puisse être mutualisée avec celle des collègues et bases départementales confrontés à la même problématique. Cette réflexion n'a pu être développée dans le cadre du premier plan 2019-2021 du fait de la pandémie, période peu propice à la promotion de l'usage de produits d'entretien autres que bactéricides et virucides.

ACTIONS RÉALISÉES

En 2019, les EHPAD ont été informés de la démarche du Département en matière de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

AXE 3

ENGAGEMENT POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉS AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

10 Informer le grand public

Au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la question des perturbateurs endocriniens, le Département a décidé d'informer au plus vite le plus grand nombre de Tarnais et ce de façon récurrente.

L'information sur les perturbateurs endocriniens doit cibler tous les publics. Aussi, les supports utilisés sont multiples : livrets spécifiques formats papier et dématérialisés sur le site Tarn.fr du Département, où se trouvent aussi des conseils spécifiques des professionnels du Service Protection Maternelle et Infantile pour les parents et les familles. Ensuite, les rendez-vous annuels d'événements complètent l'information comme notamment, le festival Cinéfeuille et la foire de la récup et du réemploi...

ACTIONS RÉALISÉES

FESTIVAL

En qualité de maître d'ouvrage, le Département a souhaité, pour la 19ème

CINÉFEUILLE

édition du festival Cinéfeuille programmé à Labruguière du 22 au 26 mai 2019, orienter l'édition sur le thème de la santé environnementale permettant ainsi de mettre en lumière la question des perturbateurs endocriniens. Ainsi, 120 personnes, lors de la soirée inaugurale, ont assisté à des projections de documentaires sur ce thème suivies d'une conférence de la responsable régionale du Réseau Environnement Santé et d'un échange avec la salle.

Pour l'édition 2020 du festival Cinéfeuille (1er au 4 octobre 2020 à LABRUGUIERE), bien que le thème retenu soit « villes vertes, villes du futur », le CPIE a présenté au cours de ce festival de quatre jours, l'exposition « PASSEPORT SANTE » qui a permis de sensibiliser 256 jeunes (11 classes) et 300 visiteurs adultes aux enjeux de santé environnementale.

De même, en 2021 (du 2 au 6 juin 2021 à LABRUGUIERE), plusieurs animations proposées au grand public ont permis d'aborder les questions de santé environnementale : rencontres de

producteurs bio pour 117 visiteurs autour de balades gourmandes, soirée débat avec Denis LAIRON de l'Inserm pour 50 inscrits, conférence « Cultiver son jardin en permaculture » pour 45 participants, exposition « Mauvaise herbe, on vous aime » visitée par 30 personnes.

Pour l'édition 2022, le CPIE, en partenariat avec le CNFPT et la FREDON a organisé un forum échange « zéro phyto » à l'attention des agents territoriaux et l'animation « faites du jardin » où des ateliers de fabrication de décoction étaient proposés au grand public.

CONFÉRENCE GRAND PUBLIC « COMMENT RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DE SA FAMILLE EN RÉDUISANT SES PRATIQUES DOMESTIQUES »

Avec le soutien du Département, le Réseau Environnement Santé (RES) a organisé le 20 novembre 2019 à l'Ecole des Mines Albi-Carmaux, à la suite du colloque scientifique pour les professionnels de santé spécialisés dans la petite enfance, une soirée-débat à l'attention du grand public.

Au cours de cette soirée, un film documentaire de Sophie ROLLAND « Perturbateurs endocriniens, nos vies empoisonnées » a été diffusé, suivi d'un débat avec André CIOLELLA, chimiste toxicologue, Président du RES, et la Déléguée Régionale du RES, Nathalie LEFRANC-FERRAND.

150 personnes ont assisté à cette soirée. L'information avait été relayée dans le journal de la collectivité n°24 ATOUT-TARN-Novembre-Décembre 2019.

CONFERENCE GRAND PUBLIC « SANTÉ ENVIRONNEMENT »

Avec le soutien du Département du Tarn et d'Harmonie Mutuelle, le CPIE des pays Tarnais a organisé en mai 2022 une conférence intitulée « Environnement, quel est son réel impact sur la santé ? doit-on s'en préoccuper ? comment agir ? » à la MJC de Lagarrigue ; 30 personnes ont participé à cette conférence.

FOIRE DE LA RECUP' ET DU REEMPLOI

Depuis 2012, le Département du Tarn, organise tous les ans la foire de la récup et du ré-emploi afin de promouvoir la prévention des déchets et encourager ainsi la réduction des déchets produits, la réduction de leur dangerosité ou toxicité et l'amélioration de leur caractère réutilisable ou valorisable. Afin de faire converger cette politique d'éducation à la sobriété avec la politique départementale de santé environnementale, le Département a souhaité sensibiliser le public de la foire de la récup' et du réemploi à la question des perturbateurs endocriniens en proposant des ateliers spécifiques : fabrication de produits cosmétiques naturels, fabrication de produits d'entretien naturels, fabrication de décoctions fongicides, insecticides sans perturbateurs endocriniens, mise en scène de produits courants de la maison contenant des perturbateurs endocriniens et proposition de solutions alternatives, distributions de fiches conseils aux visiteurs de la foire. Le Réseau Environnement Santé participe annuellement à cet événement en animant un stand spécifique sur les perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs et depuis 2022, le Département du Tarn a intégré dans son appel à candidature auprès des intervenants de la foire, un critère de prise en compte de la question des perturbateurs endocriniens ; ainsi, les ateliers de réemploi susceptibles de dégager des produits nocifs pour la santé humaine ne sont plus sélectionnés ; les intervenants recherchent depuis l'intégration de ces critères, des matériaux plus respectueux de la santé humaine (moins de plastiques, colles labellisées...).

Cet événement annuel permet de sensibiliser au minimum 1000 personnes aux questions de santé environnementale.

FOIRE ECONOMIQUE DE CASTRES

Lors de la foire économique de Castres qui a eu lieu en septembre 2022, le Département du Tarn a présenté un stand sur le thème « perturbateurs endocriniens, quelles alternatives ? » ; le CPIE était présent 2 jours aux côtés du Département pour animer des ateliers (fabrication de bee wrap, diagnostic PE à la maison, jeu « glandes endocrines », diffusion du livret « ma maison sans PE » ; 100 personnes ont été sensibilisées.

TELETHON DE REALMONT

Avec le soutien financier du Département, le CPIE des Pays Tarnais a animé un stand au vide grenier dont l'objectif était de sensibiliser le grand public à la santé environnementale ; à cette occasion, des cadeaux sans perturbateurs endocriniens faits maison ont été distribués à 150 participants incitant ainsi à la pratique « DO IT YOURSELF ».

CONCEPTION-REALISATION ET DIFFUSION D'UN LIVRET PEDAGOGIQUE « MA MAISON SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Afin de permettre au grand public de prendre connaissance des enjeux qui concernent sa santé au quotidien, à son domicile et de devenir acteur sur les gestes et attitudes qui contribuent à la préserver, le Département a réalisé en 2020 un guide pratique pour repérer les mauvaises habitudes qui semblent anodines mais qui peuvent à terme influencer sa santé. Le livret, composé de 22 pages illustre de façon simple la présence de perturbateurs endocriniens dans chaque pièce de la maison : le salon, la cuisine, la chambre des enfants, la salle de bain, le garage, et le jardin. Ce guide a aussi pour objectif de valoriser les bonnes pratiques et propose aux lecteurs des conseils et gestes alternatifs ; ainsi des recettes simples sont proposées pour confectionner de la lessive, des produits de nettoyage multi-usages, du gel douche ; des informations sont également apportées sur l'identification des plastiques les plus nocifs pour la santé.

Ce guide a ensuite été très largement diffusé dans son format livret papier (7 000 envois en août 2020 vers tous les partenaires départementaux, régionaux et nationaux, tous les professionnels de santé du département, les professionnels de la petite enfance) et sur le site Tarn.fr en version dématérialisée. De nombreux partenaires ont également contribué à diffuser ce guide auprès du grand public ; on peut citer par exemple la MGEN qui l'a diffusé auprès de ses adhérents dans le cadre d'actions de

sensibilisation qu'elle a organisées dans le Département.

En 2021, et suite à une demande de nombreux partenaires, le guide a été réédité et diffusé auprès de crèches, mairies, médecins, pharmacies, associations et mutuelles.

CONCEPTION-REALISATION ET ANIMATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

Avec le soutien financier du Département du Tarn, le CPIE des pays Tarnais a conçu une exposition grand public « passeport santé » ainsi qu'une série d'animation sur le thème « sport santé solidaire et durable » abordant les enjeux de santé environnementale dans la pratique sportive ; la question des perturbateurs endocriniens y est abordée en évoquant les matières toxiques utilisées dans les vêtements techniques sportifs, l'alimentation, la qualité de l'air respiré, les accessoires en plastiques etc.

Cette exposition a vocation à parcourir le territoire Tarnais pour permettre de sensibiliser le plus grand nombre à la question des perturbateurs endocriniens ; elle est généralement complétée par l'exposition « perturbateurs endocriniens » et la diffusion du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens » mentionné ci dessus

Ainsi, ces outils ont été présentés et animés lors de plusieurs événements :

- ALBI – manifestation vidualsport à Décathlon-300 personnes en septembre 2022
- ALBI - INU Champollion – novembre 2022- 100 jeunes

- Cap découverte : à l'occasion de la fête du Vélo du 2 août 2020, une centaine de participants a été sensibilisée avec ce nouveau stand tenu par le Service Jeunesse et Sport du Département en coordination avec le CPIE.

- Caravane du sport- le service Jeunesse et sports du Département accompagné par le CPIE a animé le stand « Sport santé solidaire et durable » ; ainsi, 629 personnes ont bénéficié de ces animations lors des 17 étapes de la caravane durant l'été 2021; durant l'été 2022, 705 personnes ont été sensibilisées avec ce même dispositif.

- LAVAU - au cours de l'après-midi « Dépistage Covid » organisée par l'ARS le 29 août 2020, 150 personnes ont été informées grâce à ce nouveau stand.

- PUYGOUZON- animations à la médiathèque du 24 au 31 octobre 2020- participants, 27 jeunes, groupes d'adultes, 43 visiteurs individuels

- SAINT FERREOL - triathlon de Revel- 50 personnes le 19 juin 2022.



Avec le soutien financier du Département, le CPIE des Pays Tarnais a animé des stands sur l'habitat éco-responsable évoquant la question des perturbateurs endocriniens lors de différents événements programmés dans le Tarn : journée « Handicap et Sports Nature », fête de la confluence à SERENAC.

Le CPIE a également animé des ateliers sur la fabrication de produits d'entretien naturels « faits maison » à Castres (28 août 2020 pour 15 personnes, novembre 2022 pour 75 étudiants du campus de Castres) et à Réalmont (le 4 septembre 2021 pour 12 personnes).

En complément de la diffusion du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens », le service de Protection maternelle et infantile a publié sur le site Tarn.fr, à l'approche de Noël, un numéro spécial de FAMILITARN (numéro 5) sur la question des jouets ; Les parents et les familles ont ainsi été conseillés pour repérer les jeux sans perturbateurs endocriniens.

Un dossier spécial de quatre pages sur les perturbateurs endocriniens (N°29 - Septembre-Octobre 2020) a été édité et distribué à l'ensemble des foyers Tarnais.

[illegible]

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS / DOSSIER

Les perturbateurs endocriniens
DANS LA **CHAMBRE**
DE MON ENFANT

À ÉVITER

- Les meubles en kit (à visser) : ils contiennent souvent des solvants.
- Les jouets en plastique : ils peuvent contenir des phtalates.
- Les vêtements en plastique : ils peuvent contenir des phtalates.
- Les produits d'entretien : ils peuvent contenir des perturbateurs endocriniens.

À PRÉFÉRER

- Les meubles en bois massif : ils ne contiennent pas de solvants.
- Les jouets en bois : ils ne contiennent pas de phtalates.
- Les vêtements en coton : ils ne contiennent pas de phtalates.
- Les produits naturels : ils ne contiennent pas de perturbateurs endocriniens.

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS / DOSSIER

Les perturbateurs endocriniens
DANS MA **SALLE DE BAIN**

À ÉVITER

- Le WC : il peut émettre des gaz.
- La machine à laver : elle peut émettre des produits chimiques.
- Le bain : il peut émettre des produits chimiques.
- Le sèche-linge : il peut émettre des produits chimiques.

À PRÉFÉRER

- Le WC : il doit être bien ventilé.
- La machine à laver : elle doit être bien entretenue.
- Le bain : il doit être bien ventilé.
- Le sèche-linge : il doit être bien entretenue.



Le Tarn est le premier Département de France à avoir signé la charte
« Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Toutes les actions présentées ci-dessus ont été réalisées entre 2019 et 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens adopté par l'assemblée départementale le 27 juin 2019.

Illustrations et conception graphique : taxie.fr